



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 17 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOURG-SUR-INDRE, se sont réunis sous la présidence de Monsieur VAILLANT Frédéric à 20 heures 30 – **salle de la Tuilerie (sans public compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et du couvre-feu)**, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 février 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames BARRANGER Nathalie, SIARD Chantal, JEANVOI Nicole, SCEATS Fabienne, CHOLIERE Christine, CASTILLE Sandrine et KLIMCZAK Maggy ;

Messieurs VAILLANT Frédéric, ANTIGNY Frédéric, LIGAUD Guy, MERLET Pascal, SAVARY Yannick, COLLIN Alexis et ERTEL Sébastien.

ÉTAIT ABSENT EXCUSE :

Monsieur BOISSEAU William (pouvoir à Monsieur VAILLANT Frédéric).

Monsieur VAILLANT Frédéric, Maire, fait l'appel des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint pour débiter la séance.

Monsieur SAVARY Yannick est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire rappelle que l'état d'urgence a été prorogé jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et qu'un couvre-feu est en vigueur depuis le mardi 15 décembre 2020.

Cette dernière disposition inclut donc l'absence de public et le vote du huis-clos compte tenu des difficultés pour assurer la retransmission des débats.

Le vote à huis-clos de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

De plus, compte tenu de l'ordre du jour et de la part prépondérante liée aux finances municipales, Monsieur le Maire précise que le rapport des commissions et délibérations débiterà par la commission « Finances ».

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2021

R.A.S.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport des commissions et délibérations

A- Commission « Finances »

Monsieur le Maire fait un point sur les documents comptables que sont :

- le Compte de Gestion (bilan des opérations comptables municipales établies par le Trésor Public)
- et
- le Compte Administratif (bilan des opérations comptables établies par la municipalité).

Ces deux documents retracent les opérations de l'exercice achevé et doivent être en concordance exacte aussi bien en section de fonctionnement (dépenses et recettes) qu'en section d'investissement (dépenses et recettes).

Ce qui est le cas pour l'exercice 2020.

Compte tenu de l'élection d'un certain nombre de nouveaux conseillers et de leur première approche budgétaire, Monsieur le Maire commente la synthèse du Compte administratif 2020 en présentant les sections de fonctionnement (chapitres, comptes / dépenses et recettes) et d'investissement (chapitres, comptes et tableaux récapitulatifs des opérations / dépenses et recettes).

Il finit son intervention en précisant les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 sur le Budget Prévisionnel N+1 et en faisant un point sur les emprunts.

- *Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2020*

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du comptable assignataire qui est identique au Compte Administratif de la collectivité.

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver le Compte de Gestion 2020 (n° 2021-02-D08).

- *Délibération : Approbation du Compte Administratif 2020*

Monsieur le Maire rappelle que chaque membre a été destinataire d'un document synthétique « papier » qui servira de base à sa présentation.

Puis, il le commente et répond aux différentes interrogations des membres présents avant de quitter la salle et de laisser la présidence de séance à la doyenne (Madame SIARD) pour le vote du Compte Administratif 2020.

Une délibération est prise à l'unanimité des votants pour approuver le Compte Administratif 2020 (n°2021-02-D09).

- *Délibération : Affectation du résultat 2020*

Monsieur le Maire indique que l'affectation du résultat 2020 s'établit comme suit :

- Résultat à affecter = 417 824.45 €
- Report en fonctionnement (R 002) = 260 564.73 €
- Affectation en réserve en investissement (R 1068) = 157 259.72 €

Une délibération est prise à l'unanimité pour approuver cette demande de subvention (n° 2021-02-D10).

Pour conclure, Monsieur le Maire présente succinctement les différents projets d'investissement qui pourraient être intégrés au prochain budget prévisionnel.

Il invite notamment chaque commission à transmettre leurs propositions chiffrées pour le vendredi 5 mars – dernier délai afin d'affiner notamment les bases de l'investissement pour l'exercice 2021 et permettre d'approuver ainsi le budget prévisionnel lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Il rappelle que les arbitrages seront déterminés en dernier ressort par la commission « Finances » (d'où la présence des présidents de chaque commission au sein de cette commission).

B- Commission « Actions périscolaires et scolaires »

Monsieur ANTIGNY informe les membres présents que :

- Depuis le 22 janvier 2021, le protocole dans sa version n° 10 préconise 2 mètres d'espacement entre les tables attribuées aux classes (ce qui est déjà appliqué depuis la rentrée du 02 novembre 2020).
- Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 16 mars.
- L'Education Nationale a lancé un plan de relance numérique afin d'équiper les cycles 2 et 3 (CP au CM) de classes mobiles ou tableaux numériques.

Le but est de poursuivre l'équipement de l'école en classe mobile, Tableau Numérique Interactif (T.N.I.). Les subventions attendues sont de l'ordre de 70% du projet (dans la limite de 3500€ par classe) avec également l'obligation de prendre un Espace Numérique de Travail (E.N.T.) pour 2 ans (type « Beneylu School » ou E.N.T. ONE) subventionné à 50%.

La municipalité sollicitera ce projet (dépôt des demandes avant le 31 mars) pour l'achat et la mise en place de 2 tableaux numériques ce qui porterait à 3 le nombre de classes équipées.

- Suite à la diffusion de la prochaine carte scolaire, une fermeture de classe serait envisagée. Une demande d'audience auprès du D.A.S.E.N. va être sollicitée rapidement par la municipalité. Les parents d'élèves devraient en faire de même. La décision définitive est attendue pour le 09 mars.

- *Délibération : Evolution des tarifs de « garderie périscolaire » et de « restauration scolaire » pour la prochaine rentrée scolaire 2021 / 2022*

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation de tarifs depuis le 1^{er} septembre 2017 pour la garderie périscolaire et depuis le 1^{er} novembre 2018 pour la cantine.

La commission propose une augmentation des tarifs de 1% pour chaque prestation.

Un débat s'engage sur le sujet, notamment quant au contexte actuel lié à la crise sanitaire et à l'impact ultérieur de la loi EGALIM.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Maire soumet au vote ces nouvelles propositions tarifaires.

Une délibération est prise à 13 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE » pour valider l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 (n° 2021-02-D11).

De plus, Monsieur ANTIGNY précise que la collectivité est liée par contrat avec la société « Restoria » jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et qu'il conviendra de construire le futur cahier des charges du prochain appel d'offre dès début 2022 pour renouveler ce marché en fin d'exercice.

Suite à l'obligation du port de masque de catégorie 1 à l'école, un débat est lancé pour savoir s'il est possible de distribuer le stock restant de masque « grand public » à l'école. Il est précisé que le fournisseur a confirmé que ceux-ci respectent bien la dernière réglementation en vigueur.

Néanmoins, compte-tenu que ce sont des masques adultes, il n'est pas envisageable de les distribuer à l'école.

C'est pourquoi, il est proposé d'organiser une dernière distribution le samedi 6 mars à La Tuilerie (à partir de 09h00) pour toutes les personnes âgées de 11 ans et plus.

C- Commission « Actions sociales »

Madame SIARD mentionne que :

- La mise en place de la campagne de vaccination COVID-19 s'est avérée délicate du fait de la mise à disposition d'un nombre de vaccins moins conséquent que prévu.

La municipalité demeure un maillon, en complément des plateformes internet et téléphonique (liens prioritaires à ce jour pour s'inscrire), pour prendre rendez-vous mais il s'agit, d'une liste d'attente en fonction des créneaux accordés aux municipalités (créneaux de vaccination non communiqués à ce jour par les autorités compétentes).

A ce titre, un recensement des personnes de plus de 75 ans a été réalisé.

D- Commission « Animation / associations / culture et jeunesse »

Madame CHOLIERE indique que :

- ASSOCIATIONS : les demandes de subvention au titre de l'exercice 2021 ont été déposées et seront étudiées prochainement en commission avant avis du conseil municipal.
- MANIFESTATIONS : une association a sollicité la possibilité de reprendre son activité et une autre d'organiser une manifestation fin mars : réponse négative au vu du contexte (les services préfectoraux y sont notamment réticents pour le moment).
- SHOT : les prix des maisons fleuries ont été déposés en mairie et distribués en début de semaine. La municipalité a abondé chaque première place par catégories d'un lot complémentaire.

E- Commission « Artisanat / commerces / communication et nouvelles technologies »

Monsieur SAVARY expose les points suivants :

- CHEQUES-CADEAUX : le dernier tirage au sort se déroulera cette semaine.
Les commerçants sont satisfaits de cette opération avec des Chambourgeois utilisant les chèques dans les commerces de la commune.
- COMMERCES : le tirage au sort du « panier garni » (valeur supérieure à 90 €) a eu lieu samedi 16 janvier (lot remporté par un chambourgeois).
Une réflexion est en cours pour mener une opération commerciale de ce type à Pâques.
- SITE INTERNET : l'étude du cahier des charges est en cours afin de déterminer les besoins réels.

F- Commission « Bâtiment et voirie »

Madame BARRANGER précise que :

- La commission s'est réunie le 23 janvier dernier.
- AIRE DE JEUX : le projet reste encore à déterminer mais il est en bonne voie, avec notamment une commande d'agrès sportifs qui a été validée pour compléter le dispositif (5 agrès pour un montant de 9 500 € et un agrès complémentaire pour un coût de 1 320 € / pose incluse de l'ensemble).
- ECLAIRAGE PUBLIC : celui-ci a été vandalisé dans la nuit 07 au 08 février en trois endroits (terrain de pétanque, bas de la rue Abbé Hardion et parking des Lambons)
- JARDINIERES : le remplacement des jardinières de la rue du Val de l'Indre est en cours de chiffrage (plusieurs devis sollicités).
- ORDURES MENAGERES : le problème du ramassage se pose à nouveau dans les lieux-dits, notamment avec l'interdiction de demi-tour pour les véhicules de la COVED : destructions d'accotements et frais engendrés par leur remise en état ou amélioration du circuit.
Il conviendra d'étudier ce point avec les services concernés (installation points de collecte ?).
- TRAVAUX DE VOIRIE : le marché de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise ECMO.
Les visites de terrain se sont déroulées le 1^{er} février (« Saudinet » et « Les Hélas »).

G- Commission « Environnement / habitat / qualité de vie et urbanisme »

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers en cours :

- LES HELAS : la société VILLADIM doit déposer prochainement les pièces complémentaires du Permis d'Aménager et un certificat d'urbanisme informatif est en cours d'instruction quant à la vente du terrain concerné par ce projet.
- P.A.V.E. : la prochaine réunion relative au diagnostic se tiendra le mercredi 31 mars 2021 (préconisation viendront par la suite).
- P.L.U. : un rendez-vous est prévu mardi 23 février avec les services de l'A.D.A.C. pour travailler sur sa potentielle évolution.
- PONTS ROMAINS : un rendez-vous est prévu vendredi 19 février avec l'architecte pour faire le point sur le dossier, et notamment l'Appel d'Offres.
- RUISSEAU CHANTERAINNE : le service « rivières » de la C.C.L.S.T. étudie actuellement un projet d'aménagement de celui-ci du fait de la biodiversité et de la faune présentes.
Cet aménagement serait pris en charge par ces derniers.
- SIEIL / ENER CENTRE VAL DE LOIRE : suite à la visioconférence du lundi 18 janvier, seuls les bâtiments municipaux disposant d'une toiture de plus de 200 m² sont susceptibles d'accueillir d'éventuels projets de panneaux photovoltaïques.

Si tel est le cas, la municipalité met un éventuel bâtiment à disposition et la société finance les installations en contrepartie d'un faible loyer annuel (aux alentours de 200 € / an pendant 20 ans).

A la fin de la concession, soit l'opération est renouvelée, soit l'installation est démontée ou laissée en état pour une exploitation communale (le rendement reste alors à déterminer compte tenu de l'usure des panneaux).

H- Communauté de Communes de Loches Sud Touraine

- Délibération : Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire présente le projet de pacte de gouvernance transmis par les services de la C.C.L.S.T. en date du 19 janvier 2021.

Il indique notamment que ce dernier n'est pas obligatoire et rappelle les différentes instances qui subsistent au sein de la C.C.L.S.T. (bureau communautaire, conseil communautaire, conférence des maires et commissions).

Monsieur le Maire précise que, suite à plusieurs remarques quant aux modalités de fonctionnement de la C.C.L.S.T., l'instauration de ce pacte de gouvernance a été validée afin de mieux encadrer les contours.

Monsieur le Maire répond alors aux éventuelles interrogations avant de soumettre cette proposition au vote.

Une délibération est prise à 13 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » pour entériner cette décision (n° 2021-02-D12).

3. Questions diverses

Formations des élus

Tous les conseillers municipaux qui ont sollicités une formation sont inscrits sur la plateforme dédiée.

Les services de l'Association des Maires d'Indre-et-Loire (A.M.I.L.) doivent maintenant valider celles-ci.

La séance est clôturée à 23 h 40.

Date du prochain conseil municipal : mercredi 17 mars 2021 à 20 h 00

